

ANTZ Sylvie

9 rue du vieux Moulin
68440 DIETWILLER
03.89.81.46.66
06.63.62.23.27
Esp1893Judo@aol.com

www.esp1893judo.com



Le 17 Août 2010

Chers amis Judokas , chers parents,

Nous vous annonçons que la nouvelle saison 2010/2011 commencera comme suit :
au dojo de l'Ecole Koechlin, entrée rue de Rouffach à Mulhouse
et au dojo du Gymnase Euronef Avenue DMC à Mulhouse.

- Cours des débutants : le **Lundi 6 Septembre 2010** de 18H15 à 19H45
lieu : Ecole Koechlin
- Cours de Judo cadets/Juniors/Adultes : le **Lundi 6 Septembre 2010** de 20H00 à 22H00
Deuxième cours le vendredi (18h00 à 20h00)
lieu : Ecole Koechlin
- Cours Stretching/Etirements/Self : le **Vendredi 17 septembre 2010** de 20H15 à 21H45
lieu : Ecole Koechlin
- Cours Baby Judo : le **vendredi 10 septembre 2010** de 18H00 à 19H30
lieu : Gymnase Euronef
- Cours de perfectionnement : le **samedi 4 septembre 2010** de 14H00 à 16H00
Deuxième cours le mercredi de 16h00 à 18h00
lieu :Gymnase Euronef
- Cours benjamins/minimes/cadets : le **samedi 4 septembre 2010** de 16H00 à 18H00
Deuxième cours le mercredi de 18h00 à 20h00
lieu :Gymnase Euronef

Les horaires marqués d'une croix vous concerne ou concerne vos enfants.

Les tarifs 2010/2011 sont les suivants :

- Licence : 33,00 €
- Cotisations : Débutants /Baby judo : 70,00 € (pour un cours uniquement)
Perfectionnement, benjamins/minimes/cadets : 90,00 € (compétiteurs)
Perfectionnement, benjamins/minimes/cadets : 100,00 € (non compétiteurs)
Adultes : 100,00 €
Nouveau cours Stretching,Etirements,Self : 80,00 €

Nous vous rappelons que :

- Un tarif préférentiel est appliqué à partir du 3^{ème} licencié d'une même famille
- **Pour des problèmes d'assurance, il est impératif que la licence FFJDA soit réglée de suite lors de l'inscription. Les personnes n'ayant pas acquitté la licence se verront interdire les cours.**
- Le certificat médical est obligatoire dans le passeport pour ceux qui en possède un, sinon sur ordonnance au plus tard pour le 15 septembre 2010. La participation aux compétitions sportives organisées ou autorisées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre indication à la pratique sportive en compétition. Veuillez exiger de votre médecin qu'il précise sur le passeport ou une ordonnance la mention suivante :
Pas de contre indication à la pratique du judo en compétition.
- La cotisation est payable dans le mois suivant l'inscription.

Pour tous renseignements complémentaires, une permanence est assurée à tous les cours.
En espérant vous voir dès la rentrée, nous vous présentons nos meilleures salutations sportives.